



MESSAGE IMPORTANT

**Gestion administrative des Chevaux de Race Auvergne
dans la base SIRE à compter de mars 2013**

La Race Auvergne a été officiellement reconnue par l'état français avec la publication de l'Arrêté du 17 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 24 avril 2009 relatif aux races et appellations des équidés. Ce dernier a été publié au Journal Officiel de la République Française le 26 décembre 2012.

Dès aujourd'hui, cela a une influence sur la gestion administrative des Chevaux de Race Auvergne car ce n'est plus l'ANCRA qui édite des documents internes mais c'est le SIRE (Haras Nationaux) qui édite désormais les documents officiels.

Veillez trouver ci-dessous les démarches à réaliser auprès du SIRE par tous les propriétaires, les éleveurs et les naisseurs afin d'obtenir des papiers officiels de Chevaux de Race Auvergne (chevaux, saillie, naissances...)

A/ DEMARCHE PROVISOIRE UNIQUEMENT EN 2013 CAR ANNEE DE LA RECONNAISSANCE

Étalons approuvés pour produire en race Auvergne en 2013 :

- **PROPRIETAIRE** : Transmission au SIRE des documents d'identification de chaque étalon approuvé en 2013 dont les agréments provisoires (avec chèque de 70 € ou 120€ libellé à l'ordre du SIRE => 20€ pour réalisation du document d'identification et 100€ pour obtention d'un carnet de saillies 2013 papier ou 50€ si carnet internet)
- **SIRE** : Enregistrement des étalons dans la base SIRE (avec enregistrement de la généalogie totale disponible de l'équidé)
- **SIRE** : Réalisation par le SIRE des nouveaux documents d'identification en RACE AUVERGNE
- **SIRE** : Réalisation du carnet de saillie 2013 et expédition à l'éleveur

Liste des étalons approuvés pour produire en race auvergne en 2013 :

LISTE DES ETALONS APPROUVES				
CHEVAUX (Nom complet)	ANNEE	N°SIRE	N° PUCE	APPROBATION
Archange	1998	52066410A	250259802047063	Approbation
Aubier de Lapra	2010	10720418W	250259805780867	Approbation
Falzan	1993	52050392L	250259500047374	Approbation
Gamin	1994	52257180R	250259802886693	Approbation
Jör	1997	52105672Z	250259600326919	Approbation
Par Hasard	2003	52285497M	250259800658856	Approbation
Quayam	2004	52355712R	250259803846760	Approbation
Siam	2006	52417902T	250259804187740	Approbation
Sultan du Cayla	2006	52402568L	250259600274896	Approbation
Tango	2007	52440698Q	250259803450806	Approbation
Texas	2007	52431679T	250259804527278	Approbation
Timgad d'Auvergne	2007	07720089Y	250259803457701	Approbation

APPROBATION PROVISOIRE 2013				
CHEVAUX (Nom complet)	ANNEE	N°SIRE	N° PUCE	APPROBATION
Toner d'Escourol	2008	52642406S	250259600476254	Approbation Provisoire 2013
Voodoo d'Ox	2009	52549745L	250259600404809	Approbation Provisoire 2013

Tous les autres chevaux en 2013 :

- **PROPRIETAIRE** : Transmission au SIRE des documents d'identification de chaque équidé inscrit au registre du Cheval Auvergne de l'ANCRA + chèque de 20€ par équidé libellé à l'ordre du SIRE

- **SIRE** : Enregistrement des individus dans la base SIRE (avec enregistrement de la généalogie totale disponible de l'équidé)
- **SIRE** : Réalisation par le SIRE des nouveaux documents d'identification en RACE AUVERGNE et expédition au propriétaire

Naissances en 2013 :

- **PROPRIETAIRE** : Déclaration des naissances dans les 15 jours qui suivent la naissance => La procédure décrite ci-dessous est exceptionnelle et ne s'applique que la 1ère année des naissances après la reconnaissance d'une RACE. La déclaration de naissance des poulains doit se faire avec le formulaire DRS vert « déclaration de naissance issue d'une saillie ayant eu lieu à l'étranger » (même si la saillie a eu lieu en France, puisqu'elle n'a pas été enregistrée au SIRE dans l'année de saillie).

N.B. : L'A.N.C.R.A. fait parvenir ce jour les formulaires avec la notice par courrier à tous les propriétaires de juments ayant été saillies en 2012 avec un étalon approuvé. (Exceptionnellement nous vous demandons de transmettre à Pascale Perrain, Les Mazucs, 12420 Cantoin, une copie de ce document lors de votre envoi au SIRE afin que l'A.N.C.R.A. puisse suivre la bonne marche de mise en place du fonctionnement)

B/ DEMARCHES POUR L'ANNEE 2013 ET SUIVANTES : de la demande de carnet de saillie à la validation définitive du carnet du poulain

Etape 1 : Avant la monte

Seuls les étalons approuvés à produire en race Auvergne peuvent prétendre à un carnet de saillies.

L'éta lonnier demande un carnet de saillie pour son étalon auprès du SIRE (100€ ou 50€ si web)

Doc : « [Demande de cartes de saillie pour un étalon saison 2013](#) »

Etape 2 : Au premier saut : l'éta lonnier complète la « [déclaration de premier saut](#) » à la première présentation de la jument à l'éta lon. Celui-ci doit la transmettre au SIRE dans les quinze jours suivant le premier saut (ou lors de l'introduction de la jument dans le troupeau) même si la jument se révèle être vide.

Etape 3 : Après le dernier saut : l'éta lonnier remet l'« [Attestation de saillie](#) » (AS) est à remettre obligatoirement à l'éleveur après le dernier saut de la jument (sauf pour le transfert d'embryon).

Etape 5 : Après le paiement intégral de la saillie, l'éta lonnier remet à l'éleveur le « [Certificat de saillie](#) » ou « [formulaire de déclaration de naissance](#) » (DN). Ce document lui permettra de déclarer au SIRE la naissance de son poulain l'année suivante.

Etape 6 : A la naissance : le naisseur déclare la naissance au SIRE dans les 15 jours

Doc : « [Déclaration de naissance](#) »

Etape 7 : Avant le sevrage et avant le 31 décembre : le propriétaire fait établir le signalement sous la mère par un agent IFCE ou par un vétérinaire habilité (Prise de sang pour contrôle filiation, signalement, puçage)

Etape 8 : A partir de 12 mois : le propriétaire fait réaliser la validation du livret du cheval => uniquement pour les étalons avant la mise à la reproduction, pas pour les juments ni les hongres. Si concours FFE ou SHF, certification d'identité à faire avant inscription sur liste correspondant.

En cas de questions : N'hésitez pas à me contacter

Cyril BORY

Vice Président chargé de l'élevage et de la commission Stud Book A.N.C.R.A. (Association Nationale du Cheval de Race Auvergne)

Tel : 06 71 18 71 49

Email : cyril.bory@gmail.com

Coordonnées du SIRE :

Précision : pour toute démarche auprès du SIRE, il faut bien préciser que vous appelez dans le cadre du Cheval de Race Auvergne, race nouvellement reconnue en 2013.

S.I.R.E. / Route de Troche / BP3 / 19231 Arnac Pompadour Cedex 0811 90 21 31

info@haras-nationaux.fr

